

N° 337.

(Trip., XVI, 4, p. 74 r°.)

Autrefois, au détour d'une rivière se trouvaient deux loutres; elles prirent dans la rivière une grande carpe, mais, comme elles ne pouvaient se la partager, ces deux loutres, se tenant l'une devant l'autre, la gardaient. Or un chacal vint là dans l'intention de boire de l'eau; il les vit et leur dit : « Mes neveux, que faites-vous là ? » Les loutres lui répondirent : « Oncle, dans ce détour de la rivière, nous avons pris cette carpe, mais nous ne pouvons pas la partager; pouvez-vous la partager ? » Le chacal dit qu'il le pouvait (ici il doit prononcer une gâthâ). Le chacal fit trois parts, puis il demanda aux loutres : « Laquelle de vous aime entrer dans l'eau peu profonde ? » Elles répondirent : « C'est cette loutre-ci ». — « Laquelle (dit-il encore) peut entrer dans l'eau profonde ? » Elles répondirent : « C'est cette loutre-là. » Le chacal dit : « Écoutez la gâthâ que je vais prononcer :

- Celle qui entre dans l'eau peu profonde, il faut lui donner la queue; — celle qui entre dans l'eau profonde, il faut lui donner la tête; — quant à la partie charnue du milieu du corps; — il faut la donner à celui qui a jugé.

Le chacal ayant dans sa gueule le corps du poisson, sa femelle vint et lui posa une question par cette gâthâ :

De quel endroit venez-vous portant cela dans votre gueule? — la bouche pleine, est-ce dans la rivière que vous avez trouvé — ce (poisson) sans tête et sans queue, — ce manger de bonne chair de carpe?

Le chacal mâle répondit par cette gâthâ :

Quand des hommes se querellent et se disputent, — et